



**PROCES-VERBAL DE REUNION
du CONSEIL d'ADMINISTRATION du C.C.A.S.**

Le 11 avril 2024 à 19h00, le Conseil d'Administration, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence du Président.

Président : CHERVIER Alain

Secrétaire de séance : SLOMA Pascale

Présents : BENARD Julie, BENARD Raymond, CHERVIER Alain, CREVISIER Sabrina, DETERNES Adeline, DJAFRI Françoise, THIÉRY Aurélie.

Absentes excusées : ALBERTINI Coraline, ALBONESY Aurélie, MICHEL Annie, SLOMA Pascale.

Assistait à la réunion : THIÉRY Benoit.

La séance commence par la signature du PV de la précédente réunion.

Monsieur le Président fait ensuite lecture des courriers de remerciements reçu par le C.C.A.S suite au repas du 11 novembre 2023.

Délibération n°11042024_01

OBJET : Approbation du compte de Gestion 2023

Délibération et détails consultable en Mairie

**EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2023
Délibération 11/04/2024-01**

M. CHERVIER Alain, expose aux membres du Conseil d'Administration que le compte de gestion est établi par le Trésorier Principal à la clôture de l'exercice.

M. CHERVIER Alain, le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au vote en même temps que le compte administratif.

Voté à l'unanimité.

COMMUNE de BRESNAY (Allier)
CENTRE COMMUNAL d'ACTION SOCIALE

Séance du 11 avril 2024

Délibération n°11042024_02

OBJET : Vote du compte administratif 2023

Délibération et détails consultable en Mairie.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Délibération 11/04/2024-02

Le Conseil d'Administration réuni sous la présidence du doyen d'âge et hors de la présence de Monsieur le Président,

vote le Compte Administratif de l'exercice 2023 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	Prévu :	0,00
	Réalisé :	0,00
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	0,00
	Réalisé :	0,00
	Reste à réaliser :	0,00

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	5 400,30
	Réalisé :	2 871,92
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	5 400,30
	Réalisé :	5 844,30
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	0,00
Fonctionnement :	2 972,38
Résultat global :	2 972,38

Voté à l'unanimité.

Délibération n°11042024_03

OBJET : Affectation des résultats 2023

Délibération et détails consultable en Mairie.

AFFECTATION DES RESULTATS 2023

Délibération 11/04/2024-03

Le Conseil d'Administration, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2023 le 11 avril 2024 et arrêté ainsi les comptes,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	772,08
- un excédent reporté de :	2 200,30
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	2 972,38
- un déficit d'investissement de :	0,00
- un déficit des restes à réaliser de :	0,00
Soit un besoin de financement de :	0,00

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2023 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2023 : EXCÉDENT	2 972,38
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1088)	0,00
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	2 972,38
<hr/>	
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT	0,00

Voté à l'unanimité.

Délibération n°11042024_04

OBJET : Vote du budget primitif 2024

Délibération et détails consultable en Mairie.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024

Délibération 11/04/2024-04

réuni sous la présidence du président, Alain CHERMIER

vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2024 :

Investissement

Dépenses : 0,00

Recettes : 0,00

Fonctionnement

Dépenses : 5 972,38

Recettes : 5 972,38

Four rappel, total budget :

Investissement

Dépenses : 0,00 (dont 0,00 de RAR)

Recettes : 0,00 (dont 0,00 de RAR)

Fonctionnement

Dépenses : 5 972,38 (dont 0,00 de RAR)

Recettes : 5 972,38 (dont 0,00 de RAR)

Voté à l'unanimité.

Délibération n°11042024_05

OBJET : Mise en place du Compte Financier Unique

Monsieur le Président expose :

L'article 242 de la loi de finances pour 2019, modifié par l'article 205 de la loi de finances pour 2024, précise que les collectivités territoriales, leurs groupements et leurs établissements publics, les services d'incendie et de secours, les centres de gestion de la fonction publique territoriale, le Centre national de la fonction publique territoriale et les associations syndicales autorisées adoptent au plus tard au titre de l'exercice 2026 un compte financier unique (CFU) qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion.

Pour mettre en œuvre le compte financier unique, ces entités doivent remplir les prérequis suivants :

COMMUNE de BRESNAY (Allier)
CENTRE COMMUNAL d'ACTION SOCIALE

Séance du 11 avril 2024

- * Délibérer en faveur de l'adoption du cadre budgétaire et comptable des métropoles défini par les articles L. 5217-10-1 à L. 5217-10-15 et L. 5217-12-2 à L. 5217-12-5 du CGCT déclinés dans l'instruction budgétaire et comptable M57, le cas échéant ;
- * Dématérialiser les documents budgétaires au format XML.

Pour information, le principe est que le budget principal et ses budgets annexes produisent des comptes sous le même.

Le CCAS ayant délibéré en faveur de l'adoption de la nomenclature M57 en date du 30 octobre 2023, délibération n°30/10/2023-01 et effectuant la dématérialisation des documents budgétaires au format XML, elle réunit les conditions requises pour la mise en œuvre du CFU.

Le CFU a plusieurs objectifs : favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière, améliorer la qualité des comptes et simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives.

Le CFU sera préparé conjointement par l'ordonnateur et le comptable de la collectivité.

La transmission du CFU au représentant de l'État aux fins de contrôle budgétaire, sera effectuée par la collectivité.

Les membres du conseil d'administration du centre communal d'action social, à l'unanimité des membres présents et après en avoir délibéré,

VALIDE

1. la mise en place du Compte Financier Unique pour le budget principal et les budgets annexes du C.C.A.S.

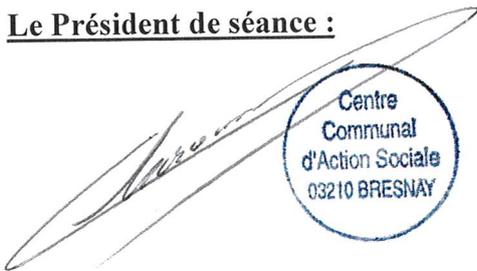
Voté à l'unanimité.

Questions et remarques diverses :

Monsieur le Président évoque le fait qu'en absence de demande exceptionnelle, la prochaine réunion du C.A. aura lieu courant du mois de septembre pour préparer l'organisation du repas du C.C.A.S 2024.

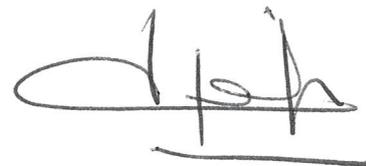
La séance est levée à 19 heures 25.

Le Président de séance :



A circular blue stamp of the Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) of Bresnay, Allier, with the address 03210 BRESNAY. The stamp is partially obscured by a large, stylized signature in black ink.

Le secrétaire de séance :



A handwritten signature in black ink, consisting of a large loop followed by several vertical strokes and a horizontal line at the bottom.

COMMUNE de BRESNAY (Allier)
CENTRE COMMUNAL d'ACTION SOCIALE

Séance du 11 avril 2024

Séance du 11 avril 2024

Pouvoirs : Aurélie ALBONESY à Aurélie THIÉRY, Coraline ALBERTINI à Adeline DETERNES,
Annie MICHEL à Françoise DJAFRI, Pascale SLOMA à Alain CHERVIER.

<i>Coraline ALBERTINI (absente excusée)</i>	<i>Aurélie ALBONESY (absente excusée)</i>	<i>Julie BENARD</i>	<i>Raymond BENARD</i>
<i>Alain CHERVIER</i>	<i>Sabrina CREVISIER</i>	<i>Adeline DETERNES</i>	<i>Françoise DJAFRI</i>
<i>Pascale SLOMA (absente excusée)</i>	<i>Annie MICHEL (absente excusée)</i>	<i>Aurélie THIÉRY</i>	

